DECLARATION DU MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE LA FAMILLE, DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES

Ivoiriennes, Ivoiriens !
Mes chers Compatriotes,
Chers Amis de la Côte d'Ivoire.

Le 06 février 2013, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays du monde, célèbre la Journée Internationale de la Tolérance Zéro à l'égard des Mutilations Génitales Féminines.

Communément appelées MGF, les Mutilations Génitales Féminines, sont définies comme étant l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation totale ou partielle, infibulation ou insensibilisation, ou encore par tout autre procédé.

Cette pratique touche entre 100 et 140 millions de femmes et de filles dans le monde.

En Cote d'Ivoire, selon l'Enquête Démographique et de Santé à indicateurs multiples de 2011-2012, **38%** des femmes âgées de 15 à 45 ans ont été excisées avec un taux supérieur à **70%** dans le Nord et le Nord-Ouest, **57%** à l'Ouest, **50%** au Centre-Nord, **21%** au Nord-Est,**20%** au Centre-Est et **13%** au Centre.

Cette pratique néfaste et dangereuse pour la santé de la Femme, est interdite et réprimée en Côte d'ivoire depuis l'adoption de la loi N°98 – 757 du 23 décembre 1998,etne repose en réalité sur aucune base religieuse, ni traditionnelle.

En effet, Elle occasionne de graves conséquences sur le bien être de la femme et de la fille, entre autres, l'ulcérationet les infectionsdes organes génitaux, les infections sexuellement transmissibles avec un risque accru de contracter le VIH,la chéloïde, les complications liées à l'accouchement et la mise en péril du nouveau-né,les problèmes menstruels et urinaires dont les fistules, l'infertilité et la mort.

Face à ce fléau largement répandu, la Communauté internationale a institué la journée internationale de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines.

Compte tenu des graves conséquences de ce phénomène, notre pays s'inscrit pleinement dans cette lutte mondiale marquée par la résolution du 20 décembre 2012 relative à l' « Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les Mutilations Génitales Féminines ».

À cet effet, le Gouvernement a mis en place une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, qui prend en compte la prévention, la protection, le relèvement des victimes et la réinsertion des auteurs en vue d'une réduction de ce fléau, voire son éradication.

Ivoiriennes, Ivoiriens !
Mes chers Compatriotes,
Chers Amis de la Côte d'Ivoire.

La cérémonie officielle de la commémoration de cettejournée internationale aura lieu le samedi 9 février sur l'esplanade du Palais de la culture. Elle est précédée d'une semaine d'activisme comprenant des ateliers, des activités de sensibilisation, des tables rondes, qui se tiennent aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

Femmes et hommes de Côte d'Ivoire, de nombreuses femmes, vos sœurs, vos filles, vos épouses, souffrent en silence à cause de cette pratique sans fondement, qui constitue une violation grave des droits fondamentaux de la Femme.

Pour l'épanouissement de la femme africaine en général et de la femme ivoirienne en particulier,Pour la préservation de l'intégrité physique et morale de nos sœurs, de nos filles et de nos épouses,Engageons-nous tous à la tolérance Zéro contre les Mutilations Génitales Féminines.

Ne restons pas indifférents !!!

Je vous remercie.